

4) Cochez « Facturé » dans la plateforme Newcard

The screenshot shows a vertical list of items. At the top, there are two tabs: 'A facturer' (selected) and 'Facturé'. Below the tabs, the word 'FACTURÉ' is displayed. There are two empty checkboxes, one above and one below the 'FACTURÉ' text. An arrow points from the 'Facturé' tab to the text on the right, and another arrow points from the bottom checkbox to the text below it.

Dans cet onglet, vous retrouverez les périodes de facturation déjà cotées.

Cochez la case FACTURÉ, après avoir effectué la facturation.

Attention !

- ▶ Sur notre plateforme : si un mois a été facturé avec un tarif, il ne sera plus possible de changer ce tarif jusqu'au semestre suivant. Cependant, vous avez la possibilité de mettre à jour les montants à la fin de chaque mois de télésurveillance directement dans votre logiciel de facturation, conformément au décret en vigueur.
- ▶ Cocher "Facturé" ne facture pas la télésurveillance, il s'agit d'un suivi de facturation dans la plateforme. Pour facturer vous devez utiliser votre logiciel de facturation.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES



Modifications possibles : permet de modifier le montant du forfait et de déposer l'ordonnance sur un semestre.



Modifications impossibles : une facture dans le semestre a déjà été émise avec un montant fixé.



Signale un problème lié à une ordonnance manquante ou la nécessité de renouveler le patient. En passant la souris sur le sigle, l'explication s'affiche.



Indique que le patient est décédé.



Exportez les factures en format Excel avec choix de la période ! **NOUVEAUTÉ**

Exploitant = Newcard
Opérateur = Médecin

Inscription obligatoire
à l'ARS pour facturer

Numéro FINESS Newcard
Numéro acquéreur :
59 26 57 118

Code prescripteur =
votre code ADELI (CDOM)**

**ce code commence par le
numéro de votre département

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur la page tutoriels.



LES FORFAITS DE LA TÉLÉSURVEILLANCE MÉDICALE

CRITÈRES D'INCLUSION

- ▶ NYHA 2 ou plus avec un taux de peptides natriurétiques élevé (BNP > 100pg/mL ou NT pro BNP > 1000 pg/mL)
- ▶ OU hospitalisation au cours des 12 derniers mois pour une poussée d'insuffisance cardiaque

TARIF SOCLE

code TVB **28€**

TARIFS MAJORÉS

56€

Code TVB
coefficient 2

Critères d'éligibilité

- Patients âgés > ou = 80 ans atteints d'au moins une comorbidité
- Patients âgés < 80 ans atteints d'au moins deux comorbidités
- Patient hospitalisé dans les 30 derniers jours pour décompensation cardiaque

Critères d'éligibilité

- Patients âgés > ou = 80 ans atteints d'au moins deux comorbidités
- Patients âgés < 80 ans atteints d'au moins trois comorbidités
- Patients ayant des pathologies ou parcours spécifiques :
 - ▶ Victime d'un choc cardiogénique dans les 6 derniers mois
 - ▶ Inscrit sur la liste d'attente pour transplantation cardiaque
 - ▶ Syndrome cardio-rénal et en attente de dialyse
- Insuffisance cardiaque réfractaire et dont le pronostic vital est inférieur à une année
- Cardiomyopathie restrictive, en sortie d'hospitalisation avec insuffisance cardiaque correspondant a minima au stade II NYHA
- Amylose cardiaque, en sortie d'hospitalisation avec insuffisance cardiaque correspondant a minima au stade II NYHA

70€

Code TVB
coefficient 2,5

LISTE DE COMORBIDITÉS

- Cancer sous traitement systémique ou traitement par radiothérapie
- Insuffisance rénale chronique (uniquement si DFG < 45 ml/min/1,73m²)
- Anémie sévère (Hb < 10g/dL) ou carence martiale sévère (Ferritine < 100mg/L ou ferritine nécessitant supplémentation comprise entre 100 et 299 mg/mL + CST < 20%)
- Dénutrition sévère associée à une anémie sidérolastique ou une malnutrition protéino-énergétique grave (IMC < ou = à 17, ou perte de 10% du poids en 1 mois, ou 15% du poids en 6 mois ou albumine < 30mg/L ou pro-albumine < 0,15 g/L)

CE La solution 1 Minute pour mon cœur est un dispositif médical de classe I destiné à la télésurveillance de l'insuffisance cardiaque. Fabriqué par Newcard, ce produit de santé réglementé porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Newcard met également à la disposition des patients du matériel en complément du logiciel de télésurveillance, afin de faciliter la récolte et l'analyse des données. Ce dispositif n'est pas un système d'urgence et doit être utilisé conformément aux instructions figurant dans la notice d'utilisation. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Siège social : Wambrechies - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole B sous le numéro 821 766 961

Dernière modification : 6 novembre 2024 – Référence : MPC-GUI-FAC-COM-00.